

## CONSEIL INTERCOMMUNAL

### Procès-verbal No 03/2017

**Date** : Jeudi 28 septembre 2017 à 18h30

**Lieu** : Salle du Conseil communal de Vevey - Rue du Conseil 8 - Vevey

**Présidence** : M. John Grandchamp (Veystaux)

**Scrutateurs** : Mme Sandra Marques (Vevey) et M. Michel Culand (La Tour-de-Peilz)

Présent(e)s : 53 conseillères et conseillers

Excusé(e)s : 10 conseillères et conseillers

---

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Assermentations
- 2.1 Prestation de serment de Madame Cécile Vouilloz Vuadens (Blonay), en remplacement de Monsieur Gilbert Jaunin, démissionnaire
3. Election de deux membres de la Commission de gestion pour la fin de ta législature 2016-2021, en remplacement de Monsieur Gilbert Jaunin (Blonay), démissionnaire, et de Monsieur John Grandchamp (Veystaux), élu Président du Conseil intercommunal
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation du procès-verbal No 02/2017 de la séance du 29 juin 2017
6. Communications du Bureau
- 6.1 Réponse à l'interpellation de Madame Sandra Marques pour le Groupe Vevey intitulée « A chacun son intérêt ! » (No 01/2017)
7. Correspondance
8. Dépôt de motions, postulais, interpellations et projets
9. Préavis du Comité de direction déposés
10. Communications du Comité de direction
- 10.1 Réponse à l'interpellation de Madame Sandra Marques pour le Groupe Vevey intitulée « Ayants droit d'y circuler ! » (No 04/2017)
- 10.2 Réponse à l'interpellation de Monsieur Cédric Bussy intitulée « Une police à marche forcée? » (No 05/2017)
- 10.3 Réponse à l'interpellation de Messieurs Pierre-Alain Besson et Gilbert Jaunin intitulée « Complément de questions concernant nos sapeurs-pompiers volontaires au sein du SDIS Riviera de l'ASR » (No 06/2017)
- 10.4 Réponse à l'interpellation de Monsieur Alain Imhof intitulée « Du rapport d'audit de la Cour des comptes concernant la mise en place de la réforme policière, acceptée par les Vaudois en 2009 : bilan et perspectives pour l'ASR » (No 07/2017)
- 10.5 Signature d'une Convention cadre de collaboration avec l'Etat de Vaud et conventions spécifiques pour les applications Police (No 08/2017)
- 10.6 Planning des séances du Conseil intercommunal, du Comité de direction et du Bureau du Comité de direction pour l'année 2018 (No 09/2017)

11. Rapports des commissions
- 11.1 Rapport relatif au budget de l'Association Sécurité Riviera, Année 2018 (préavis No 04/2017) (Rapp. : Monsieur André Goy, Président de la Commission de gestion)
12. Développement des motions, postulais, interpellations et réponses du Comité de direction
13. Autres objets s'il y a lieu

M. le Président John Grandchamp (Veytaux) ouvre la 1<sup>ère</sup> séance de l'année politique 2017-2018 en saluant toutes les personnes présentes, M. le Directeur de l'ASR et secrétaire du Comité de direction Frédéric Pilloud, la presse, le public et M. l'agent de la force publique.

## 1. APPEL

Ont fait excuser leur absence : Laurent Cossy (Chardonne) – Anne Ducret (Chardonne) – Elisabeth Leimgruber (La Tour-de-Peilz) – Irina Gote (Montreux) – Carole Grangier (Montreux) – Laurent Wehrli (Montreux) – Pierre-Alain Besson (St-Légier) – Martine Schlaeppli (St-Légier) – Francis Baud (Vevey) – Lionel Girardin (Vevey)

Mme Taraneh Aminian (La Tour-de-Peilz), MM. Jean-Baptiste Piemontesi (Montreux) et Etienne Rivier (Vevey), membres du Comité de direction, sont excusés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Le Conseil intercommunal a été régulièrement convoqué. Les conseillères et conseillers ont reçu l'ordre du jour et les documents nécessaires au bon déroulement de la séance dans les délais réglementaires. Un exemplaire de la convocation a été adressé à M. le Préfet, qui n'a émis aucune objection.

## 2. ASSERMENTATIONS

### 2.1 Prestation de serment de Madame Cécile Vouilloz Vuadens (Blonay), en remplacement de Monsieur Gilbert Jaunin, démissionnaire

L'assemblée se lève.

M. le Président donne lecture du serment prescrit par la loi, puis Mme Cécile Vouilloz Vuadens (Blonay) prête serment.

M. le Président la félicite et lui souhaite la bienvenue au sein de l'Association Sécurité Riviera.

## 3. ELECTION DE DEUX MEMBRES DE LA COMMISSION DE GESTION POUR LA FIN DE LA LÉGISLATURE 2016-2021, EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR GILBERT JAUNIN (BLONAY), DÉMISSIONNAIRE, ET DE MONSIEUR JOHN GRANDCHAMP (VEYTAUX), ÉLU PRÉSIDENT DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

M. André Grivel (membre) et Mme Helga Young-Rarden (suppléante) sont présentés pour la commune de Blonay, en remplacement de MM. Gilbert Jaunin et Pierre Piralli, démissionnaires.

M. Alexandre Koschevnikov, actuel suppléant, est présenté comme membre et M. Philippe Andler comme suppléant pour la commune de Veytaux suite à l'élection de M. John Grandchamp à la présidence du Conseil intercommunal.

La parole n'est pas demandée. Au vote, MM. André Grivel (Blonay) et Alexandre Koschevnikov (Veytaux) sont élus membres, Mme Helga Young-Rarden (Blonay) et M. Philippe Andler (Veytaux) membres suppléants de la commission de gestion pour la fin de la législature 2016-2021.

## 4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le point 10.3 - Réponse à l'interpellation de MM. Pierre-Alain Besson et Gilbert Jaunin « Complément de questions concernant nos sapeurs-pompiers volontaires au sein du SDIS Riviera de l'ASR » - est

reporté à la prochaine séance, M. Pierre-Alain Besson étant absent et M. Gilbert Jaunin démissionnaire.

L'ordre du jour n'appelle pas d'autre commentaire. Au vote, il est adopté à l'unanimité tel que modifié.

## **5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL NO 02/2017 DE LA SÉANCE DU 29 JUIN 2017**

M. Alain Volet (Corseaux) a remarqué une erreur de frappe à la page 8, point 11.4, 2<sup>ème</sup> question. Un tableau répertorie *l'évolution* des effectifs (et non révolution).

La parole n'est plus demandée. Au vote, le procès-verbal no 02/2017 de la séance du 29 juin 2017 est adopté à l'unanimité tel que modifié, avec remerciements à son auteur.

## **6. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

### **6.1 Réponse à l'interpellation de Madame Sandra Marques pour le Groupe Vevey intitulée « A chacun son intérêt ! » (No 01/2017)**

Mme Sandra Marques (Vevey) remercie le Bureau pour sa réponse, qui lui convient parfaitement.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

## **7. CORRESPONDANCE**

- Lettre de M. Daniel Meillaud (Montreux) du 9 septembre 2017 annonçant sa démission du Conseil intercommunal avec effet immédiat. L'assermentation de son successeur interviendra lors de la prochaine séance
- Courriel du 15 septembre 2017 de M. Pierre Piralli (Blonay) annonçant sa démission du Conseil intercommunal avec effet immédiat. L'assermentation de son successeur interviendra lors de la prochaine séance

## **8. DEPOT DE MOTIONS, POSTULATS, INTERPELLATIONS ET PROJETS**

Deux interpellations sont déposées et seront traitées sous point 12 de l'ordre du jour :

- Interpellation de M. Roger Urech (La Tour-de-Peilz) intitulée « Information sur l'état des diverses salles de conseil des communes du secteur ASR »
- Interpellation de M. Alain Imhof (Montreux) relative à la modification de l'art. 85, al. 1, du règlement du Conseil intercommunal

## **9. PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION DÉPOSÉS**

Néant.

## **10. COMMUNICATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION**

### **10.1 Réponse à l'interpellation de Madame Sandra Marques pour le Groupe Vevey intitulée « Ayants droit d'y circuler ! » (No 04/2017)**

Mme Sandra Marques (Vevey) remercie le Comité de direction pour sa réponse, à laquelle elle n'a rien à ajouter.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

## **10.2 Réponse à l'interpellation de Monsieur Cédric Bussy intitulée « Une police à marche forcée? » (No 05/2017)**

M. Cédric Bussy (Vevey) remercie le Comité de direction pour sa réponse, qui le satisfait dans le sens où l'on constate un effort particulier de la police pour les patrouilles pédestres. Il se dit notamment impressionné par le chiffre veveysan de plus de 7'000 patrouilles pédestres, soit plus de 20 par jour. Dans son intervention, il souhaitait savoir quels étaient les objectifs en matière de patrouilles pédestres. La réponse du Comité de direction est un peu générale à ses yeux. Peut-être que ces informations n'ont pas à être transmises pour des raisons opérationnelles, mais il invite tout même la police à avoir non seulement des objectifs par rapport à des situations ponctuelles, mais aussi des objectifs annuels sur la base d'un bilan et de constats faits lors des années précédentes.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

## **10.3 Réponse à l'interpellation de Messieurs Pierre-Alain Besson et Gilbert Jaunin intitulée « Complément de questions concernant nos sapeurs-pompiers volontaires au sein du SOIS Riviera de l'ASR » (No 06/2017)**

Ce point est reporté à la séance du 30 novembre 2017.

## **10.4 Réponse à l'interpellation de Monsieur Alain Imhof intitulée « Du rapport d'audit de la Cour des comptes concernant la mise en place de la réforme policière, acceptée par les Vaudois en 2009 : bilan et perspectives pour l'ASR » (No 07/2017)**

M. le Président s'assure que chaque conseiller a bien reçu une copie du rapport de la Cour des comptes, qui a été transmise à chacun. (*Pas de réaction*)

M. Alain Imhof (Montreux) remercie le Comité de direction pour sa réponse exhaustive.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

## **10.5 Signature d'une Convention cadre de collaboration avec l'Etat de Vaud et conventions spécifiques pour les applications Police (No 08/2017)**

La parole n'est pas demandée.

## **10.6 Planning des séances du Conseil intercommunal, du Comité de direction et du Bureau du Comité de direction pour l'année 2018 (No 09/2017)**

La parole n'est pas demandée.

M. le Président précise que, durant son année de présidence, les séances débiteront toutes à 18h30. (*Applaudissements*)

## **11. RAPPORTS DES COMMISSIONS**

### **11.1 Rapport relatif au budget de l'Association Sécurité Riviera, Année 2018 (préavis No 04/2017) (Rapp. : Monsieur André Goy, Président de la Commission de gestion)**

M. André Goy (Corsier), président de la Commission de gestion, donne lecture des conclusions du rapport. Il en profite pour remercier le Comité de direction, le nouveau directeur, M. Frédéric Pilloud, ainsi que le secrétariat, pour leur collaboration à l'élaboration de ce rapport sur le budget 2018 de l'ASR.

M. Werner Riesen (Vevey) se dit interpellé par le taux d'absentéisme mentionné à la page 3 du rapport de la commission de gestion. Est-ce le cas aussi du Comité de direction ? Si oui, quelles réponses et explications peuvent lui être données ? Si non, pourquoi le Comité de direction ne s'inquiète-t-il pas de cette situation ?

M. Bernard Degex (Blonay) répond qu'un taux d'absentéisme de 6,73% peut effectivement paraître élevé, mais une analyse plus précise doit être faite. Le Comité de direction n'a pas de réponse formelle à donner ce soir, mais il reviendra sur cette question lors de la prochaine séance, avec une réponse plus précise et vraisemblablement des mesures.

M. Clément Tolusso (Vevey) ne se dit pas certain que 6,73% soit un taux d'absentéisme élevé. Il serait intéressant de savoir s'il existe une statistique sur plusieurs années, s'il y a une fluctuation importante, et de comparer ce taux avec celui de métiers plus « standards », tels qu'employé de commerce ou autres, pour voir si cela n'est pas lié plutôt à la relative pénibilité du métier.

M. Roger Urech (La Tour-de-Peilz) remarque que certaines réponses qui figurent dans le rapport de la commission ne font pas état des questions qui avaient été posées. Pour la bonne compréhension du rapport, il rappelle ces questions :

Page 4, Chancellerie, compte 602.3011 – traitements : Comment justifiez-vous une augmentation de 9% (env. fr. 30'500.--) pour un nombre d'EPT identique ?

Page 6, Prévention, compte 604.3011 – traitements : Quelle est la justification pour une augmentation de 23% (env. fr. 103'600.--) pour un nombre d'EPT identique ?

Page 8, SDIS, comptes 650.3011 – traitements et 650.3030 – AVS/AC/AF : Par quel mécanisme trouve-t-on une diminution de 5,48% (env. fr. 68'000.--) de traitements, mais une augmentation de 66,68% (env. fr. 59'000.--) de AVS/AC/AF pour un nombre d'EPT identique ?

D'autre part, il trouve que les informations qui figurent à l'avant-dernière page du rapport au chapitre Protection civile, compte 660.3011 - traitements sont malheureuses. Il est trop tard pour intervenir puisque ce rapport est déjà public, mais il aurait préféré que l'on ne mentionne pas de chiffres et que l'on dise simplement que « la différence de salaire entre un départ à la retraite et son remplaçant, ainsi que les augmentations statutaires prévues justifient la différence constatée ». Cela aurait largement convenu et la protection des données aurait sûrement nettement mieux apprécié. A noter qu'il avait envoyé ces remarques au président de la commission de gestion dans les délais demandés.

M. André Goy (Corsier) trouve pour sa part qu'il s'agit là de pinaillage.

M. Bernard Degex (Blonay) rappelle que le Comité de direction n'a pas à intervenir dans les rapports des commissions. Un certain nombre d'informations sont transmises à la commission de gestion dans un souci de transparence, mais il y a des choses qui ne devraient effectivement pas nécessairement filtrer en dehors des échanges entre le Comité de direction et la commission de gestion.

M. Roger Urech (La Tour-de-Peilz) se dit content de voir que le Comité de direction va dans son sens, mais il ne sert à rien de modifier le rapport puisqu'il a déjà été publié. Pour ce qui est du budget proprement dit, comme cela figure dans le rapport, il y a trois montants que l'on sait faux et dont on connaît aujourd'hui les chiffres exacts. Il faudrait donc amender le budget pour que les montants sur lesquels le Conseil se prononce correspondent à la réalité :

Compte 609.3030 – AVS/AC/AF : fr. 63'162.-- au lieu de fr. 63'667.--

Compte 609.3040 – Caisse de pensions : fr. 92'475.-- au lieu de fr. 94'731.--

Compte 609.3040.01 – Caisse de pensions - Recapitalisation : fr. 17'341.-- au lieu de fr. 17'764.--

La différence n'est que de fr. 3'184.--, mais les choses ainsi beaucoup plus claires. La réponse à la question posée en commission est qu'il y a malheureusement eu une erreur de calculs lors de la élaboration du budget 2018.

M. le Président rappelle que, selon l'art. 79, al. 2 RCI, les amendements doivent être présentés par écrit au Président avant d'être mis en discussion.

M. Roger Urech (La Tour-de-Peilz) retire donc sa demande par simplification et gain de temps et votera malgré tout le budget, mais avec des chiffres inexacts.

La parole n'est plus demandée. Au vote, les conclusions du préavis sont adoptées à une très large majorité (quatre abstentions), comme suit :

### **Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera**

Vu le préavis N° 04/2017 du Comité de direction du 8 juin 2017 sur le projet de budget 2018 de l'Association Sécurité Riviera,

Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **d é c i d e**

d'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2018, qui présente les résultats suivants :

Total des charges brutes pour les comptes 600 à 66	CHF 43'246'479.25
Total des revenus pour les comptes 600 à 66	CHF 24'840'972.00

Soit une charge nette à répartir pour les comptes 600 à 66	CHF 18'405'507.25
--	-------------------

## **12. DEVELOPPEMENT DES MOTIONS, POSTULATS, INTERPELLATIONS ET REPONSES DU COMITE DE DIRECTION**

### **12.1 Interpellation de M. Roger Urech (La Tour-de-Peilz) intitulée « Information sur l'état des diverses salles de conseil des communes du secteur ASR »**

M. Roger Urech (La Tour-de-Peilz) donne lecture de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement et dont le texte est le suivant :

« Une phrase prononcée, lors de notre séance du 27 avril 2017, par Monsieur Degex m'a interpellée, car elle me semblait affirmer des informations erronées.

Il a été dit que la salle que nous utilisons actuellement correspond totalement aux normes en vigueur.

Sans être allé chercher jusqu'au fond des normes, je puis vous certifier que cela est faux. La principale différence entre Vevey et La Tour est le fait que la salle veveysane comporte bien 2 sorties "entre guillemets" de secours. Je précise le entre guillemets car pour être considéré comme sortie de secours il faut correspondre à certains points dont au minimum :

- Ouverture des portes dans le sens de sortie (chemin de fuite)
- Signalisation / balisage des portes et chemin de fuite (les normes préciseront sûrement à quels endroits les signalisations doivent être lumineuses ou non)
- Portes équipées de serrures anti-paniques ou impossibles à fermer à clef
- Largeur de passage des portes (et couloirs, escaliers, etc.)

A la maison Hugonin (salle de La Tour-de-Peilz) il a été entrepris des travaux pour se rapprocher, dans la mesure du possible, de ces normes. Pour la salle du conseil l'intervention la plus marquante est le changement de sens d'ouverture de la porte d'accès dont le vantail principal en sur-largeur, ainsi que le dormant, ouvrent maintenant dans le sens de sortie.

Pour ce qui concerne l'aménagement des locaux, beaucoup d'entre nous souhaitons un mobilier rationnel, avec un plateau pour déposer les documents ou la tablette numérique. Après avoir siégé 2 ans à Vevey, je vous affirme que je préfère largement la salle de La Tour.

A Vevey, s'il faut se lever pour laisser passer un rapporteur ou autre intervenant à la tribune, il faut débarrasser la tablette, la rabattre, se lever avec tout le fourbis dans les bras et procéder à l'identique

au retour. A La Tour, dans une situation identique, il suffit de déposer le tout sur la surface prévue dans le piétement des sièges.

Comme je ne connais pas toutes les salles du secteur ASR, je demande au CoDir de bien vouloir nous faire un récapitulatif des salles portant sur les points suivants :

- Correspondance aux normes incendie, avec liste des points non conformes existants ainsi que les travaux d'amélioration ou de mise en conformité prévus
- Accessibilité en général, soit la facilité de stationnement des véhicules des diverses catégories, tarifs de stationnement, transports publics avec information sur la correspondance des horaires avec ceux de nos séances.
- Mobilier et équipement, soit le type de siège, surface de dépose, sonorisation avec ou sans micro de salle, wifi en suffisance, etc. avec information si une amélioration est envisagée et à quelle échéance. »

M. Bernard Degex (Blonay) avait, suite à la séance du mois d'avril, pris quelques renseignements au sujet de la salle du Conseil communal de Vevey. La capacité maximum est de 100 personnes et cette salle correspond aux normes incendie 2015. Reste deux ou trois ajustements à faire. Initialement prévus en septembre, ceux-ci ont été repoussés suite aux derniers évènements survenus à Vevey (incendie du collège des Crosets). Ils porteront principalement sur les points 2, 4 et 6 de la directive 6-15 sur les voies d'évacuation et de sauvetage, à savoir le sens des portes et la signalétique. L'interpellation faite ce soir est beaucoup plus large. Le Comité de direction s'efforcera d'y répondre dans les délais prévus par le règlement, mais cela dépendra aussi des réponses qui seront apportées par les communes membres de l'ASR.

M. Roger Urech (La Tour-de-Peilz) remercie le Comité de direction pour cette première partie de réponse.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Conseil intercommunal recevra une réponse écrite du Comité de direction au sujet de cette interpellation.

## **12.2 Interpellation de M. Alain Imhof (Montreux) relative à la modification de l'art. 85, al. 1, du règlement du Conseil intercommunal**

M. Alain Imhof (Montreux) donne lecture de cette interpellation, dont le texte est le suivant :

« Suite à une lecture attentive du règlement, le Bureau a constaté que l'art. 85, al. 1, semble comporter une erreur de plume.

Je vous en donne lecture :

« Les décisions soumises à la votation doivent être adoptées à la majorité simple, c'est-à-dire à la moitié des suffrages valablement exprimés, plus une voix. »

Ainsi, il semble que les décisions soumises à votation doivent être adoptées à la majorité absolue, soit la moitié des suffrages valablement exprimés, plus une voix, et non à la majorité simple, comme indiqué par erreur.

Je propose une modification de l'art. 85, al. 1, en ce sens et demande au Comité de direction de déposer un préavis en ce sens. »

M. Bernard Degex (Blonay) remarque qu'une modification du règlement nécessite d'être approuvée par l'ensemble des conseils communaux, tout comme par le Service des communes et du logement. La procédure est complexe ; la démarche pourrait être assez laborieuse et prendre un certain temps. Cette correction, relativement minime, risque d'ouvrir la boîte de Pandore et d'amener à d'autres types de discussions, notamment sur la clé de répartition.

M. Alexandre Staeger (Montreux) se dit surpris. Il lui semble que la procédure décrite, à savoir celle qui suppose l'acceptation de tous les conseils communaux, concerne une modification des statuts de l'association et non pas du règlement du Conseil intercommunal. Le Conseil peut modifier son propre règlement de fonctionnement, moyennant évidemment une motion, un préavis et la tenue d'une commission. (*Approbaton du Comité de direction*)

M. Alain Imhof (Montreux) annonce qu'il transforme donc son interpellation en motion pour suivre la procédure qui doit être appliquée en matière de modification du règlement.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, le renvoi de cette motion au Comité de direction en vue de l'établissement d'un préavis est accepté à une très large majorité (deux avis contraires et sept abstentions).

### **13. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU**

M. José Espinosa (La Tour-de-Peilz) présente ses remerciements pour le lexique qui était joint aux documents de la séance et qui sera très utile à tout le monde.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président John Grandchamp (Veytaux) lève la séance à 19h20.

**CONSEIL INTERCOMMUNAL  
DE  
L'ASSOCIATION DE COMMUNES SÉCURITÉ RIVIERA**

Le Président :  
John **GRANDCHAMP**

La Secrétaire :  
Carole **DIND**

---

*Informations de connexion à la salle :*  
*SSID (identifiant du réseau wifi) : Conseil\_Communal*  
*Mot de passe (WPA2) : Conseil1116*